



**ASSOCIATION DE GESTION  
DU COLLEGE LYCEE  
SAINT ANTOINE**

**Chemin des Dames  
57370 PHALSBOURG**

Association de Droit Local  
Registre des Associations Vol. II, Folio 154 N° d'ordre 2

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 août 2023**



**ASSOCIATION DE GESTION  
DU COLLEGE LYCEE  
SAINT ANTOINE**

**Chemin des Dames  
57370 PHALSBOURG**

Association de Droit Local  
Registre des Associations Vol. II, Folio 154 N° d'ordre 2

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Sur les Comptes Annuels  
**Exercice clos le 31 août 2023**

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023

Aux membres de l'Assemblée Générale,

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION DE GESTION DU COLLÈGE LYCÉE SAINT ANTOINE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. VERIFICATION DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuel adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

#### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**STRASBOURG, le 31 janvier 2024**

*Le Commissaire aux Comptes,*  
**MAGAR AUDIT ET ASSOCIES**

**Marie Noëlle MAGAR**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the printed name.

## **Annexe 1 : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Bilan Actif

		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	23 329	23 329		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	174 050	95 682	78 368	90 215
	Constructions	1 450 486	239 758	1 210 729	1 210 525
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	966 190	904 434	61 756	57 700
	Autres immobilisations corporelles	4 405 113	3 487 993	917 120	910 110
	Immobilisations corporelles en cours	45 579		45 579	104 417
	Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	237		237	237	
Prêts					
Autres immobilisations financières	618		618	618	
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>7 065 602</b>	<b>4 751 195</b>	<b>2 314 407</b>	<b>2 373 823</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 959	8 576	8 382	5 947
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	171 817		171 817	75 757	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	2 250 166		2 250 166	149 846	
<b>DISPONIBILITES</b>	763 127		763 127	2 735 842	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	43 802		43 802	59 604
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>3 245 871</b>	<b>8 576</b>	<b>3 237 294</b>	<b>3 026 996</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>10 311 473</b>	<b>4 759 771</b>	<b>5 551 702</b>	<b>5 400 819</b>
(1) dont droit au bail			618	618	
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					



# Bilan Passif

		31/08/2023	31/08/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	464 517	464 517
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	480 000	480 000
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	2 874 217	2 585 853	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>253 753</b>	<b>288 364</b>	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>4 072 487</b>	<b>3 818 734</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	604 114	597 171
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>604 114</b>	<b>597 171</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>4 676 601</b>	<b>4 415 904</b>
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	9 720	
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>9 720</b>	
Provisions	Provisions pour risques	70 094	61 362
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>70 094</b>	<b>61 362</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	518 662	601 686
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	42 915	29 410
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 054	159 746
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	113 448	92 536
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 054	13 054	
Autres dettes	26 154	27 122	
Produits constatés d'avance			
	<b>Total des dettes</b>	<b>795 287</b>	<b>923 553</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 551 702</b>	<b>5 400 819</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	253 753,27	288 364,05
	(1) Débit à moins d'un an	312 793	894 143
	(2) Pour concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		



# Compte de Résultat 1/2

		31/08/2023	31/08/2022
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	10 453	10 804
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 594 463	1 675 796
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	780 284	778 083
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	10 893	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 194	51 778	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	24 047	21 105	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 442 334</b>	<b>2 537 566</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 095 148	1 155 899
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	55 438	53 759
	Salaires et traitements	603 051	572 908
	Charges sociales	220 967	220 961
	Dotation aux amortissements et dépréciations	304 128	296 518
	Dotation aux provisions	8 732	9 058
	Reports en fonds dédiés	9 720	
Autres charges	436	163	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 297 619</b>	<b>2 309 265</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>144 715</b>	<b>228 301</b>



## Compte de Résultat 2/2

		31/08/2023	31/08/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>144 715</b>	<b>228 301</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	45 470	6 839
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	315	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>45 785</b>	<b>6 839</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		315
	Intérêts et charges assimilées	7 299	8 491
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>7 299</b>	<b>8 806</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>38 486</b>	<b>(1 968)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>183 202</b>	<b>226 334</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion	100	1 250
	Sur opérations en capital	74 452	61 432
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>74 552</b>	<b>62 682</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	2 065	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>2 065</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>72 487</b>	<b>62 682</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 935	652
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 562 671</b>	<b>2 607 087</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 308 918</b>	<b>2 318 723</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>253 753</b>	<b>288 364</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			



# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés selon le règlement 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif et dans le respect du principe de prudence. A défaut de dispositions spécifiques au règlement 2018-06, les dispositions du règlement ANC N°2014-03 relatives au plan comptable général continuent à s'appliquer,

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 551 702** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 562 671** euros et un total **charges** de **2 308 918** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **253 753** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2022** et finit le **31/08/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Subventions d'investissement

Toutes les subventions d'investissement accordées pour le financement de travaux ou d'équipements sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des biens financés et atténuent l'impact des amortissements desdits biens sur le compte de résultat.

## Provisions pour risque et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision :

- La provision pour charge correspond à la dette actualisée au titre des indemnités dues en cas de départ à la retraite l'engagement déterminé selon la convention collective EPNL est de 70 094 € au **31/08/2023**. Le montant des droits acquis par les salariés en cas de départ à la retraite est calculé avec un taux de charge de 44%. La méthode retenue dans le cadre de cette



# Règles et Méthodes Comptables

évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. La méthode de détermination pour cette valorisation est la suivante :

- Départ à la retraite à l'âge légal de départ au taux plein,
- Turn over de 9% constant jusqu'à 55 ans puis 0% au-delà
- Taux retenu pour l'actualisation des indemnités : Taux IBOXX au 31/08/2023 :

3.80

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En l'absence d'opération de cette nature, l'entité n'a pas eu à se prononcer sur le mode de comptabilisation :

- des frais d'acquisition tels que les frais d'actes, d'enregistrement, d'honoraires de notaire et commissions éventuelles,
- des frais financiers intercalaires se rattachant éventuellement à une construction en cours.

## Méthode de calcul des amortissements et/ou dépréciations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation pour les constructions et de la durée d'usage pour les autres biens, comme suit :

- |   |             |
|---|-------------|
| - concessions et droits similaires      | 1 an        |
| - agencements et installations          | 10 à 20 ans |
| - installations techniques              | 5 à 15 ans  |
| - matériels de bureaux et informatiques | 3 à 5 ans   |
| - mobiliers                             | 10 ans      |

## Créances et dettes



## Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Contribution volontaires en nature

L'entité ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature.

### Réductions

Les réductions de tarifs accordées par l'entité au titre des contributions familiales sont comptabilisées en diminution des produits d'exploitation. Elles représentent un montant de 12 701 € au titre de l'exercice clos le 31/08/2023.

### Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont liées à l'activité courante de l'entité. Le résultat exceptionnel enregistre principalement la quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat.



# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	23 329					23 329
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23 329</b>					<b>23 329</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	174 050					174 050
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	1 363 901		80 797			1 444 698
instal. agencement	5 788					5 788
Instal technique, matériel outillage industriels	941 345		24 845			966 190
Instal., agencement, aménagement divers	3 699 209		170 285			3 869 494
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	507 997		27 623			535 620
Emballages récupérables et divers					104 417	
Immobilisations corporelles en cours	104 417		45 579			45 579
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 796 707</b>		<b>349 129</b>		<b>104 417</b>	<b>7 041 419</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	237					237
Prêts et autres immobilisations financières	618					618
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>855</b>					<b>855</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 820 890</b>		<b>349 129</b>		<b>104 417</b>	<b>7 065 602</b>



## Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	23 329			23 329
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23 329</b>			<b>23 329</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains	83 835	11 847		95 682
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	153 376	80 594		233 969
	instal. agencement aménagement	5 788			5 788
	Instal technique, matériel outillage industriels	883 644	20 790		904 434
	Autres instal., agencement, aménagement divers	2 851 666	161 905		3 013 571
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	445 430	28 992		474 421
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 423 739</b>	<b>304 128</b>		<b>4 727 866</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>4 447 067</b>	<b>304 128</b>		<b>4 751 195</b>

*Mission de Présentation des Comptes Annuels 31-08-2023*



# Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2023	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	61 362	8 732		70 094	
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>61 362</b>	<b>8 732</b>		<b>70 094</b>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>legs ou donations</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>					
		Sur stocks et en-cours			924	8 576
		Sur comptes clients, usagers	9 500			
		Sur créances reçues par legs ou donations			315	
		Autres	315			
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>9 816</b>		<b>1 240</b>	<b>8 576</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>71 178</b>	<b>8 732</b>	<b>1 240</b>	<b>78 670</b>	
Dont dotations et reprises			8 732	924 315		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						



## Créances et Dettes

		31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	618	618	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	8 576	8 576	
	Autres créances clients, usagers	8 382	8 382	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	63 453	63 453	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	108 364	108 364	
Charges constatées d'avance	43 802	43 802		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>233 196</b>	<b>233 196</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	518 662	79 083	326 812	112 767
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	81 054	81 054		
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 343	58 343		
	Dettes des legs ou donations	34 482	34 482		
	Personnel et comptes rattachés	1 935	1 935		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	18 688	18 688		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 054	13 054		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	26 154	26 154			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>752 372</b>	<b>312 793</b>	<b>326 812</b>	<b>112 767</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		83 023			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



## Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/08/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/08/2023
Fonds propres sans droit de reprise	464 517				464 517
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	480 000				480 000
Autres réserves					
Report à nouveau	2 585 853	288 364			2 874 217
Excédent ou déficit de l'exercice	288 364	(288 364)	253 753		253 753
<b>Situation nette</b>	<b>3 818 734</b>		<b>253 753</b>		<b>4 072 487</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	597 171		78 244	71 301	604 114
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>4 415 904</b>		<b>331 998</b>	<b>71 301</b>	<b>4 676 601</b>





## Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/08/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/08/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
Cf.état Ress. liées à la gsite du public		9 720				9 720	
<b>TOTAL</b>		<b>9 720</b>				<b>9 720</b>	



## Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep.
Dons Rénovation orgue		9 720				9 720	
<b>Totalisation</b>		<b>9 720</b>				<b>9 720</b>	

*Mission de Présentation des Comptes Annuels 31-08-2023*



## Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/08/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/08/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 490 346	78 244		1 568 590
Autres subventions d'investissement				
<b>Montant nominal</b>	<b>1 490 346</b>	<b>78 244</b>		<b>1 568 590</b>
Quotes-parts virées au compte de résultat	893 175	71 301		964 476



## Produits à recevoir

		31/08/2023
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>181 310</b>
<b>Autres créances</b>		<b>181 310</b>
<i>AVOIR A RECEVOIR</i>	38 484	
<i>PRODUIT A RECEVOIR SUBVENTION</i>	63 453	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	45 982	
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	33 390	

*Mission de Présentation des Comptes Annuels 31-08-2023*



## Charges à payer

		31/08/2023
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>90 224</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>FACTURES FOURNIS NON RECUES</i>	47 142	47 142
<b>Dettes fiscales et sociales</b> <i>Personnel charges à payer</i> <i>CHARGE A PAYER ETAT</i>	17 887 12 141	30 029
<b>Dettes fournisseurs d'immobilisation</b> <i>FOURNISSEURS IMMOS-FACT. NON P</i>	13 054	13 054

Mission de Présentation des Comptes Annuels 31-08-2023



## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>43 802</b>
CCA Assurances		20 309	
CCA Fournitures et et petits achats équipements		7 583	
CCA Contrats de maintenance		6 237	
CCA Repas rentrée 23/24		4 332	
CCA Loyers et locations		2 662	
CCA Charges locatives		1 213	
CCA Affranchissement		763	
CCA Médecine du travail		653	
CCA Cotisations		50	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>43 802</b>



## Concours publics et subventions

31/08/2023	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
<b>Concours publics et subventions</b>						
Concours publics						755 761
Subventions d'exploitation						24 523
Subventions d'investissement						78 244
<b>TOTAL</b>						<b>858 529</b>



## Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
ETAT	308 343		
DEPARTEMENT	270 060	2 957	
REGION	177 358	11 193	63 453
APEL		5 373	
DIVERS		5 000	6 791
ASS. SAINT ANTOINE			8 000
<b>Totalisation</b>	<b>755 761</b>	<b>24 523</b>	<b>78 244</b>

*Mission de Présentation des Comptes Annuels 31-08-2023*



## Autres informations

### Tableaux de variation des effectifs :

EFFECTIFS	2022/2023	2021/2022	2020/2021	Variation 2023/2022
Ecole	61	74	74	-13
Collège	368	395	399	-27
Lycée	230	241	229	-11
<b>Total des élèves</b>	<b>659</b>	<b>710</b>	<b>702</b>	<b>-51</b>

	2022/2023	2021/2022	2020/2021	Variation 2023/2022
Demi-pensionnaires	521	559	548	-38
Internes	102	107	107	-5
Externes	36	44	47	-8
<b>Total des élèves</b>	<b>659</b>	<b>710</b>	<b>702</b>	<b>-51</b>

### Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes, selon sa lettre de mission, sont de 6.6k€ pour l'exercice 2022/2023

